



Conditions Générales de Vente Qoezion / Qomeet

En vigueur au 21 avril 2026

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) encadrent les conditions contractuelles applicables à la fourniture des services Qoezion et Qomeet, développés et commercialisés par Quick-Off, SAS au capital de 1 415,60 Euros, enregistrée sous le SIREN 847 888 179, dont le siège social est situé au 5 boulevard François Mitterrand, 43120 Monistrol-sur-Loire, France. Elles s'appliquent à toute souscription, qu'elle soit effectuée via la signature d'un devis ou par une souscription directe en ligne (Self-Service).

Note relative aux équipiers et participants accrédités : L'utilisation des services Qoezion et Qomeet par les personnes physiques agissant en qualité d'équipiers, bénévoles ou participants est entièrement gratuite. Les dispositions relatives aux tarifs, facturations et abonnements détaillées dans les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux Organismes (Clients) ayant souscrit à un plan payant pour la gestion de leurs événements.

2. DESCRIPTION DES SERVICES

Qoezion est une plateforme SaaS de gestion de staff et bénévoles pour les organisateurs d'événements.

Qomeet est une plateforme SaaS de gestion des accréditations et des services aux participants.

Le périmètre fonctionnel, le nombre d'événements, d'utilisateurs et d'activations inclus sont définis :

- Dans le devis signé pour les ventes intermédiées.
- Par le plan d'abonnement sélectionné par le Client lors de sa souscription en ligne pour le Self-Service

3. DUREE ET ENGAGEMENT

Sauf indication contraire dans le devis, les services sont fournis pour une durée d'un (1) an à compter de la date de début du contrat. L'abonnement est reconductible automatiquement à chaque début de période, sauf résiliation formulée avant l'échéance.

Pour les offres sur Devis : La résiliation de votre abonnement s'effectue par simple demande écrite adressée à sales@quick-off.com et sera effective à la fin de la période en cours. **Pour les offres Self-Service :** La résiliation s'effectue directement par le Client via son espace organisation sur la plateforme.

Un engagement contractuel de trois (3) ans ou plus donne droit à une remise commerciale de 15 %, non cumulable avec toute autre offre promotionnelle ou remise exceptionnelle.

Conditions spécifiques à l'offre pluriannuelle : la remise commerciale de 15 % appliquée est conditionnée au respect strict de la durée d'engagement ferme de minimum trois (3) ans (36 mois). En cas de résiliation anticipée du contrat par le client avant ce terme, pour quelque motif que ce soit (hors Force Majeure dûment constatée), le client sera redevable de plein droit, à titre de clause pénale :

1. du remboursement de l'intégralité des remises perçues depuis la date de signature du contrat,
2. d'une indemnité de résiliation anticipée forfaitaire égale à douze (12) mois d'abonnement au tarif public en vigueur. Ces sommes seront exigibles immédiatement à la date de notification de la rupture.

4. CONDITIONS FINANCIERES

4.1. Modalités : pour les offres sur Devis, le règlement s'effectue par virement. Pour le Self-Service, le paiement s'effectue via Stripe. Le Client accepte le débit automatique pour son abonnement et ses éventuels achats additionnels.

4.2. Retards : tout retard entraîne des pénalités (3x le taux légal + 40€ d'indemnité). En Self-Service, le défaut de paiement suspend l'accès.

4.3. Révision : Quick-Off se réserve le droit de réviser ses tarifs annuellement selon l'indice Syntec.

5. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Toute période d'abonnement entamée est due dans son intégralité. Aucun remboursement, même partiel, ne pourra être effectué pour une période contractuelle en cours, sauf disposition contraire expressément prévue dans un accord particulier ou en cas de manquement grave de Quick-Off à ses obligations contractuelles.

6. RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, des pénalités sont dues de plein droit au taux de trois fois l'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement, conformément à la législation française.

7. SUPPORT ET MAINTENANCE

Quick-Off fournit un support technique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (hors jours fériés). Les demandes peuvent être faites via la plateforme, par email ou via le module de chat. Le délai de réponse varie selon la criticité du problème (voir SLA sur demande ou dans les contrats spécifiques).

Des prestations de support renforcé (astreinte, support étendu, support sur site) peuvent être proposées sur devis spécifique.

8. LOCATION DE MATERIEL (TERMINAUX DE CONTROLE D'ACCES ET IMPRIMANTES)

- 8.1. **Mise à disposition et transfert des risques** : le matériel loué est réputé remis en parfait état de fonctionnement. Le client dispose d'un délai de vingt-quatre (24) heures après réception pour signaler par écrit toute anomalie. Passé ce délai, le matériel est considéré comme accepté sans réserve. Le transfert des risques s'opère dès la remise du matériel au client ou au transporteur. Le client devient gardien du matériel et en assume l'entière responsabilité (vol, perte, casse) jusqu'à sa restitution effective dans les locaux de Quick-Off. Le client s'engage à être couvert par une assurance pour ces risques.
- 8.2. **Utilisation et logistique** : sauf mention contraire au devis, les frais de transport aller et retour sont à la charge du client. Le retour s'effectue aux risques exclusifs du client, qui doit assurer l'expédition dans l'emballage d'origine (valise sécurisée) au plus tard **48 heures** après la fin de la période d'utilisation.

8.3. **Pénalités et facturation complémentaire** : en cas de non-respect des conditions de restitution, les pénalités suivantes seront appliquées de plein droit et facturées au client.

- **Retard de restitution** : 17 € HT par jour et par équipement.
- **Matériel non restitué, perdu ou volé** : facturation au prix de remplacement à neuf, fixé forfaitairement à **400 € HT par terminal** de contrôle, et au prix catalogue constructeur en vigueur pour les imprimantes et autres périphériques.
- **Accessoires manquants** : facturation forfaitaire (ex : 150 € HT par valise, 25 € HT par chargeur).
- **Dommages / Casse** : facturation au réel sur devis de réparation (ou remplacement à neuf si l'équipement est économiquement irréparable).

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Quick-Off conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux solutions Qoezion et Qomeet. Le client bénéficie d'un droit d'accès, d'utilisation et d'exploitation dans les limites de l'abonnement souscrit.

10. CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à garder confidentielles les informations techniques, commerciales ou stratégiques échangées dans le cadre du contrat.

11. DONNEES PERSONNELLES

Quick-Off agit en qualité de sous-traitant au sens du RGPD. La politique de protection des données personnelles est disponible sur : <https://www.quick-off.com/fr/qoezion/privacy-policy>. Un DPA peut être fourni sur demande.

12. LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de Quick-Off ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée. En aucun cas Quick-Off ne saurait être tenue responsable des dommages indirects ou pertes de données.

13. FORCE MAJEURE

Quick-Off ne saurait être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure au sens du droit français.

14. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CGV sont régies par la loi française. Tout litige relatif à leur exécution ou à leur interprétation relève de la compétence exclusive du Tribunal de commerce du Puy-en-Velay.

Acceptation des CGV :

La signature du devis vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV. Pour le Self-Service, l'acceptation est matérialisée par la validation de la commande et du paiement après avoir coché la case d'acceptation obligatoire.